

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU DON EN CONFIANCE

Mouvement au Don en confiance :

L'ŒUVRE D'ORIENT OBTIENT LE LABEL "DON EN CONFIANCE"

L'Œuvre d'Orient
Depuis 1856
Les chrétiens de France
au service des chrétiens d'Orient



À l'issue de la période d'instruction de sa candidature, l'Oeuvre d'Orient a obtenu le label "Don en confiance" le 15 décembre 2016. Cette labellisation signifie que l'Oeuvre d'Orient satisfait aux quatre grands principes du Don en confiance : transparence, respect du donateur, recherche d'efficacité, probité et désintéressement.

Un contrôle continu de respect de ces exigences est assuré par le Don en confiance jusqu'au renouvellement du label.

Jean-Pierre Duprieu, président du Don en confiance, déclare : « *Je tiens à féliciter l'Oeuvre d'Orient d'avoir obtenu le label et à saluer le chemin effectué pour y parvenir. Nous sommes ravis de l'accueillir parmi les organisations labellisées "Don en confiance", s'attachant toutes à respecter nos exigences et à faire évoluer les pratiques du secteur dans le respect du donateur.* »

Fondée en 1856 par des professeurs de la Sorbonne, **l'Œuvre d'Orient** est une association française entièrement dédiée au soutien des Chrétiens d'Orient.

Grâce à ses 70 000 donateurs, elle finance chaque année plus de 1 500 projets menés par 400 communautés et institutions catholiques qui interviennent auprès de tous ceux qui en ont besoin sans considération d'appartenance religieuse, dans 23 pays, principalement au Moyen-Orient.

Son soutien s'inscrit dans le long terme - c'est ce qui en fait sa spécificité - mais elle sait aussi intervenir en urgence. Elle concentre son action autour de l'éducation, les soins et l'aide sociale, l'action culturelle et la vie des diocèses. Depuis le début des conflits en Irak et en Syrie, elle apporte une aide humanitaire aux déplacés et réfugiés.

Informier et sensibiliser les occidentaux à leurs difficultés et leurs espérances est également au cœur de sa mission.

Plus d'infos sur www.oeuvre-orient.fr

La liste des organisations labellisées "Don en confiance" est en ligne sur :
www.donenconfiance.org/organisations-labellisees

LE RÔLE DU COMITÉ DE LA CHARTE DU DON EN CONFIANCE

Le Comité de la Charte du Don en confiance, organisme à but non lucratif, exerce depuis plus de 25 ans la mission de contrôle de l'appel public à la générosité. Son action se fonde sur l'élaboration des règles de déontologie, l'agrément des organismes volontaires pour se plier à une discipline collective vis-à-vis des donateurs et le contrôle continu des engagements souscrits. Sa position lui permet de combiner la nécessaire indépendance de jugement avec la proximité des acteurs du mouvement associatif. Les 4 champs du contrôle continu exercé par les contrôleurs du Comité sont le fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée ; la rigueur de la gestion ; la qualité de la communication et des actions de collecte de fonds ; et la transparence financière.

Pour voir le contenu détaillé des engagements souscrits par les organisations labellisées ainsi que la liste de celles-ci :

www.donenconfiance.org



SERVICE DE PRESSE

CONTACT : Marie-Pierre MEDOUGA-NDJIKESSI

Avec le soutien de



au Comité : 01 53 36 35 02/03 / portable : 06 22 78 71 38 / à l'agence, MP & C : 01 39 72 80 99



www.mp-c.eu / agencerp@orange.fr / servicepresse@mp-c.eu



Twitter : @mapyntonga



MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS